

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 10 MARS 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le dix mars deux mille vingt-six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Présidente.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (10) : Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Gérard FAUCHEREAU, André GUILLERMIC, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Anne-Marie REVEAU

Absents (5) : Marie JARRY, Aurélie GREGOIRE, Joëlle NAUD, Dominique REGNIER, Dominique TRICOT

Date de convocation : 04-03-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

FINANCES

Approbation du Compte Finances Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats définitifs

Vu l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte financier unique, un(e) président(e) de séance (autre que la présidente de la régie) est élu(e) par le conseil d'administration.

Madame la Présidente de la régie assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 a été arrêté au 31/12/2025.

Il est présenté selon la nomenclature M57.

Les résultats de l'exercice sont en concordance à ceux arrêtés par le comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

BOCAPOLE	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 (5=1-2+3+4)
Investissement	-2 870,73	0,00	5 009,95	0,00	2 139,22
Fonctionnement	83 590,89	2 870,73	-25 476,53	0,00	55 243,63
TOTAL	80 720,16	2 870,73	-20 466,58	0,00	57 382,85

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025		
Fonctionnement	Résultat de fonctionnement exercice 2025	-25 476,53
	Excédent ou déficit antérieur reporté	80 720,16
	Excédent ou déficit cumulé	55 243,63
Investissement	Résultat d'investissement exercice 2025	5 009,95
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-2 870,73
	Excédent ou déficit cumulé	2 139,22
RAR	RAR dépenses	4 050,07
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	-4 050,07
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	-1 910,85
Affectation	Reprise du résultat en Investissement au R/001	2 139,22
	Affectation au R/1068 :	1 910,85
	Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002	53 332,78

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **adopter le compte financier unique tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat 2025 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le **17 MARS 2026**

Notifié ou publié le **17 MARS 2026**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

